



# MAIRIE

## Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 23 mai 2008

Étaient présents tous les membres du Conseil.

Le Maire ouvre la séance à 20h40.

Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT, sont nommées secrétaires de séance.

Le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

### LE PONT DES FEDES

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à confier aux services de la DDE l'étude pour les travaux de consolidation du « Pont de Las Fèdes » près du village de Beauregard. Ce pont enjambe la Rimeize et permet à quiconque de la traverser. Actuellement fermé à la circulation, car fortement dégradé, il mérite d'être restauré puisqu'il permet aux agriculteurs d'accéder à leurs parcelles, mais également pour conserver le patrimoine de la commune.

### TARIF EAU & ASSAINISSEMENT

Comme cela a été précédemment évoqué, le tarif de l'eau sur la commune est revu à la hausse à partir de septembre 2008, avec l'accord de tous les conseillers. Ce tarif, était resté inchangé depuis 2001.

<b>2001</b>	1 <sup>er</sup> compteur	2 <sup>ème</sup> compteur	Hôtel-Restaurant
<b>Eau</b>			
Participation aux investissements	47.60 €	23.80 €	47.60 €
Eau - tranche <100 m <sup>3</sup>	0.36 €	0.36 €	0.36 €
Eau - tranche >100 m <sup>3</sup>	0.14 €	0.14 €	0.14 €
<b>Assainissement</b>			
Participation aux investissements	58.00 €	-	58.00 €
Assainissement	0.58 €	-	0.87 €

Pendant, pour que la commune soit éligible aux subventions maximum pour ses réseaux, le Conseil est amené à modifier certains paramètres qui sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

<b>2009</b>	1 <sup>er</sup> compteur	2 <sup>ème</sup> compteur	Hôtel-Restaurant
<b>Eau</b>			
Participation aux investissements	50.00 €	25.00 €	50.00 €
Eau - tranche <120 m <sup>3</sup>	0.40 €	0.40 €	0.40 €
Eau - tranche >120 m <sup>3</sup>	0.16 €	0.16 €	0.16 €
<b>Assainissement</b>			
Participation aux investissements	75.00 €	-	75.00 €
Assainissement	0.60 €	-	1.00 €

Pour obtenir le taux maximum de subvention, le tarif eau + assainissement doit dépasser 2 €/m<sup>3</sup> pour une base de 120 m<sup>3</sup>.  
Pour 2009, le tarif sera de 2.04 €.

Le Maire indique que l'augmentation est d'environ 15% pour 8 ans, mais que cela ne représente qu'une augmentation de :

- ✓ 2 à 3 € par mois pour une maison de 3 personnes (eau + assainissement)
- ✓ 0.50 € par mois pour une maison de 3 personnes (eau seulement)
- ✓ 1 à 2 € par mois pour une exploitation moyenne (eau seulement)
- ✓ moins de 30 € par mois pour notre hôtel - restaurant (eau + assainissement)

### **ASSAINISSEMENT**

Le Maire fait le point sur la réunion du 13 mai avec les représentants du Conseil Général, de la DDE et de la Communauté de Communes. La réunion avait pour objet de déterminer les priorités en matière de collecte et de traitement des eaux usées sur le territoire de la commune.

Assainissement des villages de Charmals et des Salhens

Les études sur ces deux villages pourraient être menées en parallèle avec celles de la station du Fau (des travaux d'étanchéité de certains regards seront réalisés dès l'automne prochain). Dans notre « Schéma d'assainissement » ces deux villages étaient prévus en assainissement collectif. Compte tenu des listes d'attentes (2 à 3 ans), il est décidé de réaliser une étude comparative avec les solutions suivantes :

- ✓ Assainissement collectif
- ✓ Assainissement non collectif
- ✓ Assainissement non collectif regroupé

### **DOTATION TOURISTIQUE**

L'État a versé 2 357 € de dotation globale de fonctionnement touristique à la commune du Fau de Peyre, cette somme doit être reversée à la Communauté de communes de la Terre de Peyre.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCTP**

Aménagement de l'espace :

- ✓ Adhésion au projet du Parc Naturel Régional de l'Aubrac
- ✓ Participation à la mise en œuvre de la politique des Pays

### **POINT SUR LES TRAVAUX**

**Entretien des gîtes** ; l'entretien est reporté à l'automne.

**Pare-neige** sur la départemental avant la Baraque des Gouttes ; Le Conseil Général sera saisi afin de recueillir son avis sur la mise en place de pare-neige ou l'écèlement du talus.

**Réfection de chaussée** ; une demande de réfection au droit de la fosse à lisier de la ferme VELAY au carrefour de la route de Graniboules et du chemin de Beauregard a été étudié.

**Cure de Beauregard** ; l'ancienne cure du village nécessite d'importants travaux de rénovation, mais pour quelle destination ? Gîte rural ou maison louée à l'année ? La commune se rapprochera de conseillers avant toute décision.

**Tout-venant** ; 6 camions sont disponibles, distribués comme suit :

- 3 pour Salèles
- 1 pour Rimeizinc
- 1 pour Graniboules
- 1 pour Beauregard

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Cimetière** ; en ce qui concerne les futurs travaux du nouveau cimetière, la sortie sur la départementale pose problème. Suite à la demande du Maire, Madame Françoise Houbert propriétaire du petit terrain en face, a acceptée de le vendre à la commune au tarif en vigueur. Cette acquisition devrait permettre la modification du tracé des voies, d'un parking et de l'accès au cimetière.

**Visite de Madame la Préfète** sur le Canton d'AUMONT ; le Maire et les deux délégués de la commune du FAU étaient présents à cette rencontre. Le Maire a évoqué les dossiers importants :

- le cimetière pour lequel, compte tenu des éléments ci-dessus, La Préfète conseille vivement le dépôt d'un nouveau dossier de demande de subvention.
- Internet Haut Débit, la société qui devait installer le WiMax sur la région a fait faillite. Une nouvelle consultation d'entreprise a été réalisée par le Conseil Général. Le résultat devrait être connu à la fin de l'été.
- Quant aux éoliennes, il convient d'attendre le jugement de la Cour Administrative de Justice.

**L'école** ; le Président de l'Association des Parents d'Élèves demande à la commune une subvention plus élevée pour le fonctionnement de l'école qui connaît des difficultés financières.

Le Conseil Municipal est d'accord mais demande que lui soit fourni un budget prévisionnel. Le Maire demande d'être invité aux réunions de l'Association.

Une réunion doit se tenir à l'Évêché le 26 mai afin de cerner plus précisément la situation juridique de l'immeuble.

**Cadastre** ; à l'avenir, le cadastre papier est appelé à disparaître. La numérisation des plans est terminée pour le département. A l'origine, la consultation du site départemental devait se faire par Internet. Faute d'ADSL, la cartographie sera installée sur l'ordinateur de la commune avec un logiciel dédié, beaucoup plus fonctionnel et pratique. Cet investissement sera pris en charge par la CCTP.

La séance est levée le 24 mai à 0h45.